

## REGLEMENT

**Art. 1** - Le club U.F.C.P.H « Le plaisir de courir » organise la 24ème édition des  
« **Foulées de la Gournerie** » **Le dimanche 22 septembre 2019**

**Art.2** - Courses natures. Les parcours sont tracés en terrains variés et sous-bois.

**Art. 3** – Epreuve ouverte aux licenciés et non-licenciés à **partir de la catégorie Cadets/Cadettes (né en 2003 et avant)**.

**Art. 4** – Tarifs des Inscriptions

**Course 6 Km : 4 € en ligne, 7 € sur place le jour de la course**

**Course 11.6 Km : 6 € en ligne, 9 € sur place le jour de la course**

Date limite des inscriptions en ligne : **Vendredi 20 septembre 2019 à 20h**

**Art. 5** - Conformément au règlement FFA les coureurs non licenciés joindront obligatoirement à leur bulletin d'engagement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa copie certifiée conforme de sa main et signée.

Les coureurs licenciés FFA indiqueront le numéro de leur licence.

**Retrait des Dossards :**

➤ **le samedi 21 septembre de 14h à 18h ENDURANCE SHOP à Orvault**

➤ **le jour de la course sur le site de la Gournerie à partir de 8 heures.**

Lors de la remise des dossards seuls les justificatifs papiers des licences et certificats médicaux seront acceptés, **pas les copies numériques.**

**Art. 6** - Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques, vols, etc.

**Art. 7** - Une assistance médicale est assurée par les secouristes.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors de course tout concurrent inapte à poursuivre une épreuve.

**Art. 8** - Des commissaires de course sont répartis sur tout le circuit pour veiller à la sécurité des coureurs.

**Art. 8** – Récompenses aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes du 6 km et du 12 km, au premier homme et à la première femme de chaque catégorie. **Récompenses non cumulables.**

**Art. 9** - Chronométrage au premier kilomètre, ravitaillement tous les 4km pour l'épreuve de 11.6 km, balisage au sol et bandes de sécurité.

**Art. 10** - Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

**Art. 11** - L'UFCPH s'engage à ne pas communiquer le fichier des inscrits

**Contact :** [contact@ufcph.org](mailto:contact@ufcph.org)